



## CONSOMMATION ILLICITE D'ŒUVRES CULTURELLES DÉMATÉRIALISÉES : UNE EXPOSITION PLUS FORTE AUX RISQUES EN LIGNE

**P**lusieurs cas de cyberattaques, vols de données, fuites de fichiers confidentiels ont nourri l'actualité ces derniers mois, sensibilisant aux enjeux de la sécurité sur Internet tant les institutions et entreprises que les internautes. C'est pourquoi, dans le cadre de sa mission légale d'observation, l'Hadopi a fait appel à l'institut Ifop pour conduire une étude quantitative visant à évaluer dans quelle mesure les internautes consommateurs de biens culturels dématérialisés ont déjà été confrontés à des risques et désagréments lors de la fréquentation de sites diffusant des œuvres sous

droits et si cela peut constituer pour eux un frein à leur usage. Il apparaît que les consommateurs d'offres illicites de biens culturels dématérialisés sont, de manière générale, davantage confrontés aux risques en ligne que les consommateurs de services autorisés, ces risques pouvant aller de la publicité intempestive au vol de coordonnées bancaires ou à l'usurpation d'identité. La fréquentation des sites illicites est perçue comme « plus risquée », ce qui semble inciter à se tourner vers l'offre légale, de façon plus ou moins importante selon l'intensité de la consommation illicite.

### MÉTHODOLOGIE

Étude en deux phases : observation directe de 62 sites manifestement illicites menée par l'Hadopi entre décembre 2016 et janvier 2017, suivie d'une étude quantitative sur les perceptions des internautes, réalisée en ligne du 25 janvier au 2 février 2017 par l'institut Ifop. Cette dernière a été menée auprès d'un échantillon national représentatif de 1021 internautes de 15 ans et plus (représentativité assurée selon la méthode des quotas), complété par un sur-échantillon de 516 consommateurs de biens culturels dématérialisés ayant des usages illicites. L'étude a porté sur les biens culturels suivants : musique, films, séries TV, livres, jeux vidéo, photos et logiciels.

### LES SITES ILLICITES EXPOSENT LEURS UTILISATEURS À NOMBRE DE RISQUES ET NUISANCES

Les travaux d'observation du Web menés par l'Hadopi sur 62 sites manifestement illicites ont abouti à une première évaluation des risques et désagréments que présente leur visite par les internautes. Sur l'ensemble des sites observés, couvrant les différents modes d'accès (*streaming*, pair-à-pair / *torrent*, téléchargement direct) et les différentes catégories de biens culturels (multi-catégories ou dédiés à un bien

culturel particulier), **49 sites sur 62, soit 79 %, présentaient, au moment de l'observation, un risque potentiel pour la sécurité informatique des utilisateurs** ou faisaient l'objet d'une alerte de sécurité auprès d'outils de recensement de sites potentiellement dangereux. Pour les deux tiers des sites, les risques observés se manifestent principalement sous forme d'incitation, à partir de liens trompeurs, à installer des logiciels in-

désirables. La présence de *malwares* infectant les ordinateurs sans action de l'utilisateur (techniques de *drive by download*) est moins fréquente, observable au sein d'environ 15 % de l'échantillon. S'y ajoutent un certain nombre de nuisances : publicités intrusives telles que *pop-ups* (95 % de l'échantillon), annonces trompeuses incitant par exemple à des souscriptions « cachées » à des abonnements (71 % des sites), demandes d'informations personnelles (42 %) ou bancaires (5 %), ou encore contenus inappropriés pour des mineurs (31 % des sites observés).

## UNE CONSOMMATION ILLICITE PERÇUE COMME PLUS RISQUÉE

Dans les perceptions des internautes, la notion de risque est toujours présente dès lors que l'on navigue sur Internet (niveau de risque évalué à 5,3/10).

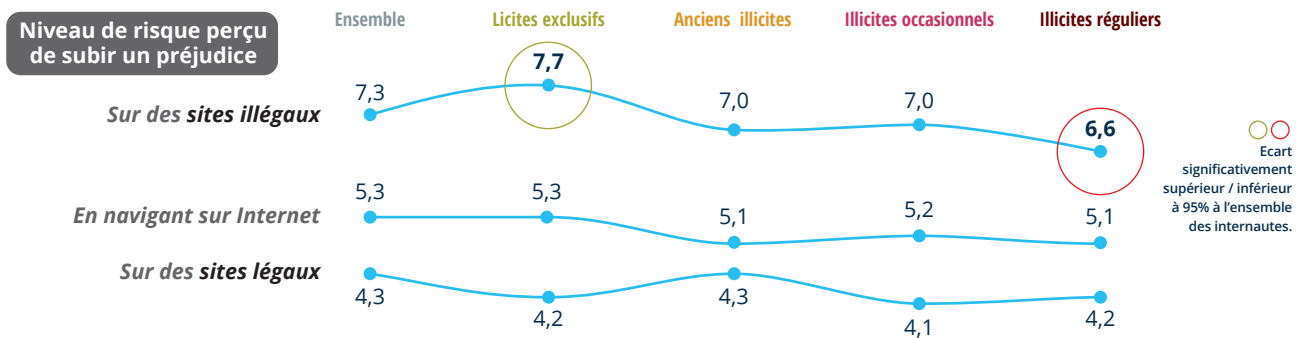
Toutefois, les usagers estiment que le risque de subir un préjudice (vol, arnaque, virus etc.) est nettement plus présent sur les sites illicites que sur les sites licites (niveau de risque de 7,3/10 en

moyenne, contre 4,3/10).

La perception du risque varie cependant selon les profils, les consommateurs illicites réguliers se montrant de manière générale les moins sensibles à ce danger, comparativement aux autres sous-populations. Ils évaluent ainsi le risque sur les sites illicites un peu moins fortement que le reste de l'échantillon (6,6 sur 10, contre

7,3 en moyenne sur ces sites et 7,7 pour les consommateurs toujours licites). De même, ils citent moins la volonté d'être en conformité avec la loi (41 %) et la crainte des virus (42 %) comme leviers d'incitation à consommer légalement en comparaison avec les autres sous-populations et en particulier les consommateurs licites (respectivement 66 % et 51 %).

Figure 1 : Évaluation du risque de subir un préjudice (arnaque, virus etc.) selon les activités pratiquées sur Internet, sur une note de 0 à 10 – Base : Ensemble.

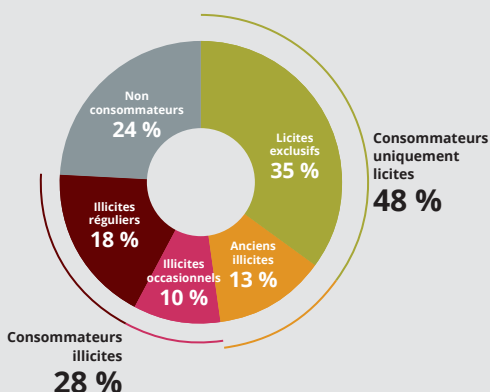


### UNE SEGMENTATION EN QUATRE SOUS-POPULATIONS SELON LA NATURE DE LA CONSOMMATION

76 % des internautes interrogés par l'Ifop ont consommé au moins un des biens culturels dématérialisés étudiés au cours des douze derniers mois. L'étude a permis d'identifier parmi ces consommateurs quatre sous-populations présentant des profils, des attitudes et des pratiques distincts :

- les consommateurs licites exclusifs (35 %) ont toujours consommé de manière uniquement légale les produits culturels dématérialisés ;
- les anciens illicites (13 %) ont consommé des produits culturels de manière illégale par le passé mais ont arrêté et consomment actuellement de manière licite ;
- les consommateurs illicites occasionnels (10 %) consomment des produits culturels de manière illicite moins d'une fois tous les deux mois ;
- les consommateurs illicites réguliers (18 %) consomment des produits culturels de manière illicite au moins une fois tous les deux mois et plus souvent.

Figure 2 : Segmentation selon la nature et la fréquence de la consommation (licite/ illicite) Base : Ensemble.



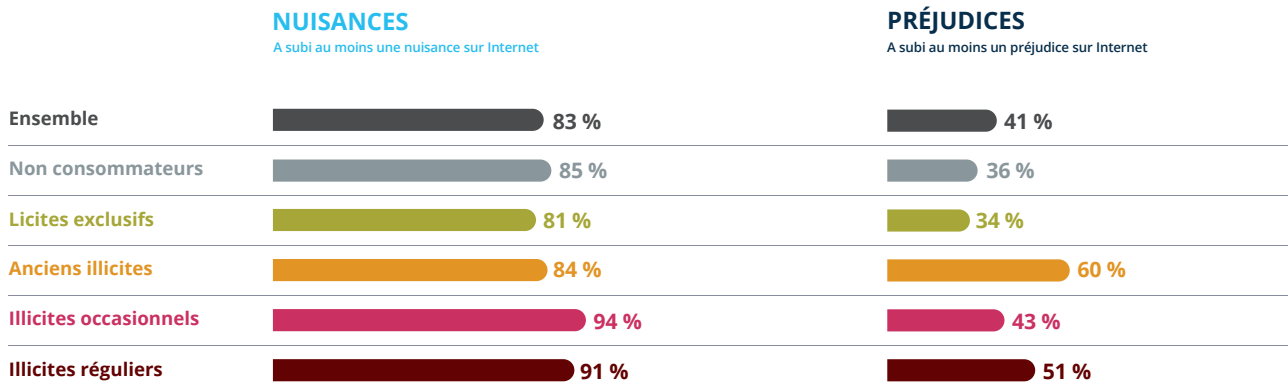
### DES RISQUES SONT FRÉQUEMMENT RENCONTRÉS SUR INTERNET, LES CONSOMMATEURS ILLICITES S'AVÉRANT LES PLUS EXPOSÉS

Une liste de risques ont été identifiés dans cette étude et soumis aux interviewés pour savoir s'ils y avaient été exposés. Ils ont été considérés dans le traitement de leurs réponses comme des « nuisances » ou comme des « préjudices » selon leur niveau de gravité et la fréquence à laquelle les internautes y ont été exposés.

NUISANCES		83 %
Courriers indésirables (spams) après avoir laissé son adresse sur un site		60 %
Faux messages incitant à l'achat ou installation de logiciel type antivirus		59 %
« Pop-up » publicitaires intempestifs		58 %
Ralentissement de la navigation (infection présumée par un virus ou un logiciel malveillant)		54 %
Publicités pour adultes (contenus pornographiques, sites de jeux)		53 %
Modification incontrôlée des réglages par défaut du navigateur		40 %
PRÉJUDICES		41 %
Souscription à un abonnement non désiré après avoir répondu à un formulaire prétexte (arnaque)		21 %
Utilisation à son insu de la boîte mail (spams à ses contacts)		21 %
Perte d'argent suite au vol des coordonnées bancaires ou usurpation des moyens de paiement		17 %
Usurpation d'identité sur un site avec compte utilisateur (réseau social, site de jeux, etc.)		16 %
Perte d'accès à ses fichiers personnels (ils ne s'ouvrent plus ou sont illisibles) et rançonnement pour les récupérer		14 %
Achat, à son insu, avec les identifiants de son compte sur un site marchand		13 %

Note : 83% des internautes ont déclaré avoir déjà subi des nuisances sur Internet

Figure 3 : Exposition aux risques sur Internet selon la nature de la consommation - Base : Ensemble.



La plupart des internautes interrogés dans le cadre de l'étude quantitative menée ont déjà été confrontés à des désagréments sur Internet. Ainsi sont-ils **83 % à déclarer avoir déjà subi des « nuisances »** sur Internet telles que des publicités intempestives, l'affichage de faux messages alarmants ou encore l'augmentation importante de courriers indésirables.

Les « **préjudices** » étudiés comme la perte d'argent ou le fait d'avoir été victime d'une arnaque sont moins

fréquents mais **ont néanmoins concerné 41 % d'entre eux.**

**Les nuisances touchent à un niveau élevé l'ensemble des profils et de manière plus accentuée encore les profils illicites. Les préjudices, aux conséquences plus graves, avec souvent perte financière pour l'utilisateur, concernent eux davantage les anciens consommateurs illicites : 60 % déclarent avoir subi ce type de risques, contre 41 % en moyenne. Il semblerait donc que l'exposition**

à des préjudices ait eu un impact sur leurs pratiques, les incitant à se tourner vers l'offre légale. À l'opposé, en dépit d'une forte exposition aux préjudices (51 % contre 41 % en moyenne), les consommateurs illicites réguliers n'ont pas renoncé à ces pratiques : une aversion au risque moins importante pourrait expliquer la poursuite de leurs usages non autorisés malgré leur confrontation à ces dangers. Ou peut-être considèrent-ils ces préjudices potentiels comme le prix à payer d'une consommation gratuite ?

## LES RISQUES FREINENT FORTEMENT LA CONSOMMATION ILLICITE, L'OFFRE LÉGALE APPARAÎSSANT COMME UNE « VALEUR SÛRE »

Au final, si 83 % des consommateurs illicites actuels ou anciens ont modifié leurs pratiques face aux risques en ligne, on observe des comportements différents selon le profil :

- **les anciens illicites** (53 %) et les illicites occasionnels dans une moindre mesure (40 %) se tournent majoritairement vers l'offre légale ;
- **les illicites réguliers** sont un quart (26 %) à augmenter leur consommation légale pour éviter ces risques, mais se démarquent également par la recherche de modes d'accès illicites alternatifs, tels que le *streaming* (13 % d'entre eux).

Les risques associés à une consommation illicite constituent un frein important à ce type de pratique puisque **70 % des consommateurs illicites actuels et anciens déclarent avoir diminué ou arrêté leur consommation illicite de biens culturels pour se protéger**

**d'éventuels risques en ligne** (69 % des illicites actuels occasionnels et 57 % des réguliers). Ce coup de frein aux pratiques illicites semble efficace pour limiter son exposition

aux risques en ligne, puisque 70 % de ceux qui ont arrêté ou diminué leur consommation illicite déclarent rencontrer moins ou plus du tout de problèmes de ce type.

Figure 4 : Incidence de la diminution ou de l'arrêt de la consommation illicite sur l'exposition aux risques - Base : Consommateurs illicites actuels ou anciens ayant diminué ou arrêté leurs pratiques illicites.

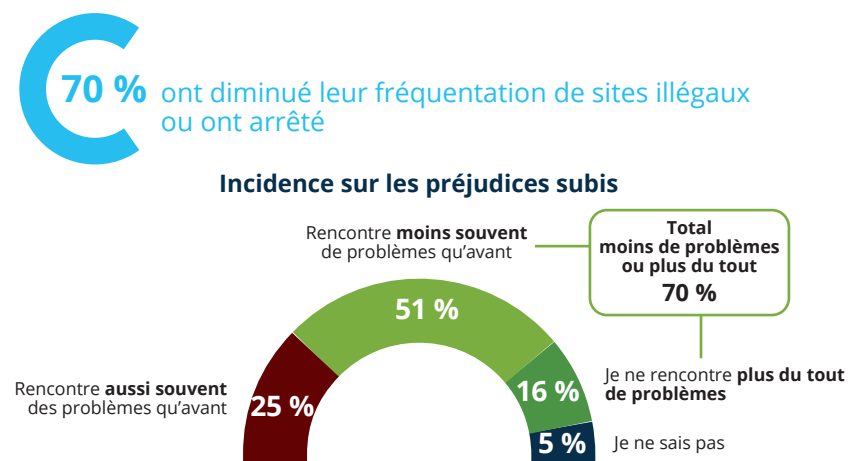
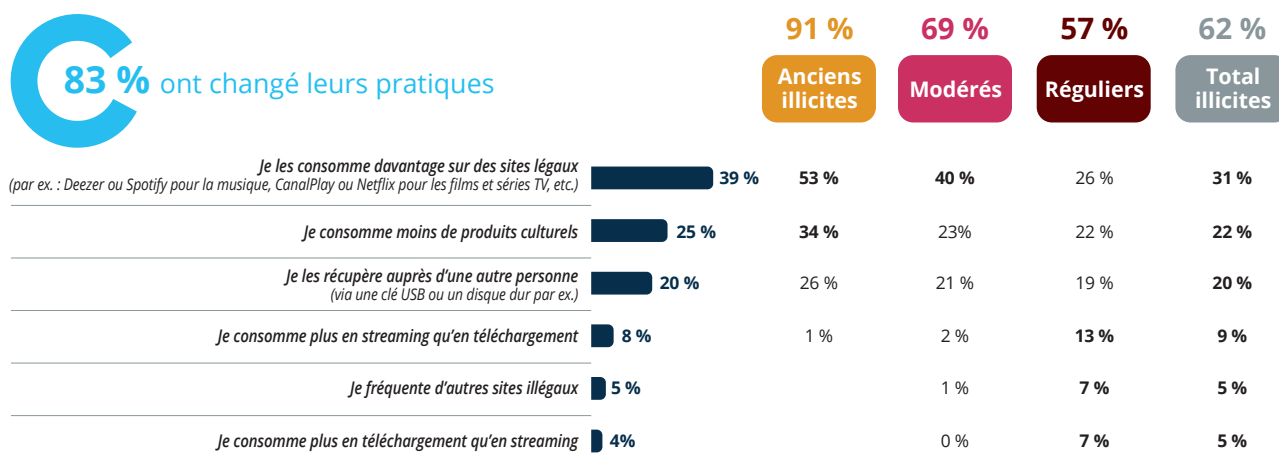


Figure 5 : Actions pour se prémunir des risques présents sur les sites illicites – Base : consommateurs illicites actuels ou anciens.



Note : 91% des anciens illicites ont changé leurs pratiques ; 53% des anciens illicites consomment davantage sur les sites légaux.

## LES LEVIERS D'INCITATION À LA CONSOMMATION LICITE DIFFÉRENT SELON LES PROFILS

Les trois grands profils qui ont actuellement ou ont eu par le passé des pratiques illicites montrent des comportements et attitudes différents face aux risques présents sur les sites non autorisés :

- les anciens illicites, davantage confrontés à des préjudices (arnaques, vol de coordonnées bancaires etc.), se sont, en réaction à ces mauvaises expériences, massivement tournés vers l'offre légale. Prudents, ils se sont aussi équipés, plus que les autres sous-populations, d'outils de protection tels qu'un anti-virus payant ou un bloqueur de publicités ;
- à l'inverse, les consommateurs illicites réguliers, presque autant exposés, se montrent moins sensibles au risque de subir des préjudices sur les sites illégaux, mais plus gênés par les nuisances qui y dégradent leur expérience en tant qu'utilisateurs. Les publicités notamment constituent pour eux un inconvénient majeur de la consommation illégale, auquel ils tentent de remédier par l'installation de bloqueurs de publicité ;
- les consommateurs illicites occasionnels présentent un comportement intermédiaire par rapport aux profils précédents : également exposés aux risques et sensibles à ces menaces, ils sont eux aussi à la recherche d'un certain confort impliquant moins de

publicités et un produit de meilleure qualité, qu'ils ne semblent pas trouver au sein de l'offre illicite. Ils sont ainsi **79 % parmi les illicites occasionnels à envisager de diminuer ou d'arrêter à l'avenir leur consommation illégale** (contre 46 % pour les illicites réguliers).

Ces enseignements sont ainsi à prendre en compte pour une action publique encourageant une consommation des œuvres en ligne respectueuse du droit d'auteur, notamment auprès des plus jeunes, les plus enclins aux pratiques illicites. Dans cette perspective, l'Hadopi a mené une étude spécifique auprès des 8-14 ans qui dessinent les contours de la consommation culturelle de demain. L'étude est disponible sur le site hadopi.fr

### ENSEIGNEMENTS CLÉS

- Les internautes dans leur ensemble perçoivent une plus grande dangerosité des sites illicites : ils évaluent à 7,3 sur 10 le risque de subir un préjudice sur des sites illégaux contre 4,3 sur 10 sur les sites légaux.
- Les consommateurs illicites réguliers sont davantage confrontés aux risques les plus sérieux sur Internet : 51 % ont subi au moins un préjudice (contre 41 % en moyenne).
- L'observation directe de 62 sites illicites confirme leur niveau de dangerosité : 79 % de ces sites (49 sites) présentent des risques pour l'utilisateur.
- Les différents segments de consommateurs illicites n'ont pas les mêmes appréhensions :
  - les consommateurs illicites réguliers craignent davantage que les autres les nuisances de type publicités intempestives qui gênent leur expérience utilisateur ;
  - les illicites occasionnels sont d'abord préoccupés par le risque d'exposition aux virus et logiciels malveillants.
- L'exposition aux risques en ligne semble avoir un impact sur les pratiques : 70 % des consommateurs illicites actuels ou passés ont diminué ou arrêté leur consommation illégale. La progression de leurs usages légaux semblent les prémunir des risques puisque 70 % de ces internautes ayant modifié leur pratiques déclarent rencontrer moins ou plus du tout de problème.
- L'offre légale apparaît tant aux consommateurs licites qu'illicites comme une « valeur sûre », moins exposée aux risques (virus, arnaques, mais aussi risques légaux).